

Bulletin de préconisation n°1 du 5/03/26

Réalisé par le :

CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2026>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Analyse de feuilles : La végétation va bientôt commencer à redémarrer, il est encore temps de réaliser des analyses foliaires pour déterminer l'état nutritionnel de vos arbres (avant le début de votre programme de fertilisation). Pour vous permettre de réaliser ce diagnostic, France Olive a négocié un tarif préférentiel pour les oléiculteurs auprès du laboratoire SADEF. Pour plus d'informations, [rendez-vous sur le site de France Olive](#).

Chutes d'arbres : Dans certaines zones, les intempéries ont provoqué des chutes d'oliviers avec des déracinements plus ou moins importants. Il est important de redresser les arbres tant que les sols sont encore meubles et de les tuteur si nécessaire. Si le système racinaire a été endommagé, il est recommandé de rabattre les arbres pour rééquilibrer la partie aérienne de l'arbre avec la partie racinaire.

 **Fertilisation et amendement :** La pluviométrie importante de ce début d'année a pu retarder les premiers apports. Il est préférable d'attendre que vos sols soient ressuyés pour apporter des fertilisants pour éviter les tassements de sol.

 **Taille :** Il est encore temps de tailler vos oliviers avant leur reprise d'activité. Pensez à bien désinfecter vos outils de taille, notamment après la taille d'un arbre avec des symptômes de bactériose et lors des changements de parcelle. La taille est un levier important de la productivité des oliviers mais aussi de la gestion des maladies du feuillage et de certains ravageurs. En effet, la taille permet le bon renouvellement du matériel végétal, une meilleure aération du feuillage, une optimisation de l'accès à la lumière, etc.

 **Œil de paon et cercosporiose :** D'après le [BSV n°1](#), des sorties de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observés sur une grande partie des secteurs. Au vu des températures, le risque de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage est **fort**. Il est conseillé de planifier des interventions phytosanitaires selon le risque estimé dans votre parcelle.

 **Bactériose :** La période de la taille est propice aux contaminations à la bactériose. Il est recommandé d'appliquer un traitement cuprique dès la fin du chantier de taille afin de protéger les plaies de taille des éventuelles contaminations.

 **Teigne :** Des mines sur feuille et des larves sont observées mais en petite proportion globalement. Pensez à mettre en place vos pièges de monitoring pour pouvoir surveiller les dynamiques de population. Les applications à base de *Bacillus thuringiensis* ne sont pas recommandées pour ce ravageur à cette période. Si vous choisissez de lutter contre la teigne à l'aide d'un dispositif de confusion sexuelle, pensez à la mettre en place avant le début du vol des papillons adultes.

Pyrale du jasmin : Des larves de pyrale de jasmin actives sont observées sur le littoral héraultais sur jeunes vergers, dans certaines parcelles du pourtour niçois et des secteurs varois. En cas de forte infestation, il est possible d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces traitements sont recommandés uniquement sur jeunes vergers.

Cochenilles Diaspididae : D'après le [BSV n°1](#), les foyers connus sont toujours actifs. En cas de fortes infestations, des applications d'huile de paraffine sont possibles.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Fertilisation

La fertilisation a pour but d'apporter les éléments nutritifs nécessaires au bon fonctionnement et à la production de l'arbre, en quantité adéquate aux bons moments. Pour cela, on utilise des engrais.

Pour fertiliser vos oliviers, vous pouvez :

- **Utiliser des engrais organiques** : Ils sont fabriqués à partir de matières organiques telles que les fientes, farine de sang, etc. Ils peuvent s'apporter dès l'hiver jusqu'en été. Un apport est recommandé en sortie d'hiver suivi d'un apport au début du printemps. Le fractionnement et l'incorporation par un léger travail du sol sont conseillés.
- **Apporter des engrais minéraux** : Ils sont fabriqués à partir de sels minéraux qui fournissent aux arbres des éléments nutritifs spécifiques. Les engrais minéraux sont généralement plus concentrés que les engrais organiques, ce qui permet une absorption rapide des éléments nutritifs par les oliviers. Ils peuvent être mis sur la parcelle de la fin de l'hiver à l'automne. Le fractionnement des apports est fortement conseillé.
- **Appliquer des engrais organo-minéraux** : Comme leur nom l'indique, ces engrais sont un mélange de matières organiques d'origine animale et/ou végétale et de matières minérales. Ils doivent contenir au moins 1% d'azote organique d'origine animale ou végétale. Ce sont des engrais généralement composés. Ils peuvent s'utiliser de la fin de l'hiver au printemps. Il est conseillé de fractionner en 3 ou 4 apports.

Selon la formulation, les engrais peuvent s'appliquer :

- **au sol** : Ce type d'apport nécessite de l'eau. Pour que les engrais se solubilisent et soient ainsi disponibles dans le sol sous une forme assimilable, il faut les appliquer avant une pluie ou avec l'irrigation (sauf pour les systèmes goutte-à-goutte avec lesquels les apports d'eau sont trop localisés pour permettre la solubilisation des engrais). Si les pluies sont supérieures à 50 mm, il y a un risque de lessivage de l'azote. Pour éviter ce phénomène et pour garantir la disponibilité des éléments minéraux tout au long de la croissance de l'arbre, ces apports doivent être fractionnés.
- **en pulvérisation foliaire** : Les engrais foliaires sont très utiles quand le manque de précipitations, la mauvaise qualité du sol (tassement, etc.) ou l'absence de système d'irrigation adapté empêchent un apport au sol efficient. Il est conseillé de faire les apports quand la pousse a débuté.
- **par fertirrigation** : Dans ce cas-là, les apports doivent être très fractionnés.

Comment déterminer les quantités d'engrais à apporter ?

Votre fertilisation doit être raisonnée en fonction des capacités de production de votre verger, du type de sol, des conditions météorologiques (fréquence, intensité et distribution des précipitations), de la formulation des produits utilisés et de leur mode d'application.

Avant d'établir votre plan de fumure, il est préférable de connaître les caractéristiques de votre sol en réalisant une analyse physico-chimique. Cela vous permettra de connaître la teneur en éléments minéraux de votre sol, la texture et la capacité d'échange cationique (pour penser vos fractionnements). Une analyse organo-biologique peut être intéressante pour évaluer l'activité biologique de votre sol et prendre en compte la fourniture azotée issue de la minéralisation de la matière organique. La réalisation d'un profil de sol peut vous aider à déterminer votre type de sol, sa profondeur, la zone d'exploration des racines, etc.

Le calcul des **besoins*** en éléments fertilisants se fait en fonction du potentiel de production envisagé :

Production	Base de calcul : Pour 1 kg d'olives	Pour 3 Tonnes/ha d'olives à produire	Pour 5 tonnes/ha d'olives à produire	Pour 10 tonnes/ha d'olives à produire
N (Azote)	10 g	30 U	50 U	100 U
P (Phosphore)	4 g	12 U	20 U	40 U
K (Potasse)	18 g	54 U	90 U	180 U
Mg (Magnésium)	3 g	9 U	15 U	30 U

1 U = 1 kg/ha

***Il s'agit des besoins théoriques et non des quantités à apporter.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Il est généralement conseillé de majorer la dose estimée d'azote de 25 à 50% pour combler les pertes (lessivage, dénitrification, volatilisation, immobilisation). N'oubliez pas de fractionner vos apports !

Privilégiez en début de saison si possible des engrais avec une faible teneur en potasse. Trop de potasse peut entraîner un antagonisme fonctionnel avec l'azote et donc une limitation des effets bénéfiques de vos apports en azote. L'idéal est d'apporter 25% des apports nécessaires en potasse avant durcissement du noyau et les 75% restants après.

Vous pouvez réaliser des analyses foliaires avant la reprise végétative afin de vérifier l'état nutritionnel de vos arbres. Des analyses peuvent également être réalisées au stade durcissement du noyau pour vérifier l'efficacité de votre plan de fertilisation et l'adapter si nécessaire.

Préconisation

Il est préférable d'attendre que les sols soient ressuyés avant de réaliser vos apports. Fractionnez vos apports pour éviter tout risque de lessivage en cas de fortes précipitations.

Il est également possible de réaliser des engrais foliaires en cas de mauvais fonctionnement du sol.



Amendement

Les amendements organiques permettent d'améliorer la fertilité de votre sol en le nourrissant. Ainsi vous améliorez ses propriétés physiques (capacité de rétention en eau, stabilité structurale par exemple) et biologiques (favorise l'activité microbienne et la minéralisation de la matière organique) et donc sa résilience. Il est d'autant plus important d'amender régulièrement :

- sur des sols travaillés qui accélère la minéralisation de la matière organique,
- sur les parcelles où les bois de taille sont exportés.

Pour déterminer les quantités d'amendement à apporter mais aussi le type d'amendement, il est préférable de **réaliser une analyse organo-biologique de votre sol** pour connaître entre autres son taux de matière organique.

Ensuite le choix du type d'amendements se réfléchit selon les caractéristiques du produit **donc n'hésitez pas à demander les fiches techniques à votre fournisseur.**

Un des paramètres à prendre en compte est l'**ISMO ou Indice de Stabilité de la Matière Organique**. Cet indicateur mis au point par l'INRA est le pourcentage de matière organique stable par rapport à son taux de matière organique totale. C'est cette matière organique stable qui contribue au stock d'humus de votre sol. Plus l'ISMO est élevé, plus l'amendement sera stable dans le temps (c'est-à-dire un produit déjà bien dégradé avec une forte teneur en humus et donc plus difficilement décomposable par les micro-organismes du sol). A contrario un ISMO trop bas signifie que l'amendement apporte beaucoup de matière organique libre, facilement décomposable par les micro-organismes du sol.

Des apports trop importants de produits à faible ISMO peuvent engendrer des faims d'azote si le stock du sol ne permet pas de compenser cette baisse.

Pour vous aider dans la gestion de votre fertilisation, vous pouvez utiliser l'outil d'aide à la décision de l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



Préconisation

Il est possible de réaliser des apports d'amendements organiques à cette période. Restez cependant attentifs aux produits utilisés car selon leur composition et leur niveau de stabilité, ils pourraient engendrer des immobilisations d'azote qui entreraient en concurrence avec les besoins de l'arbre.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

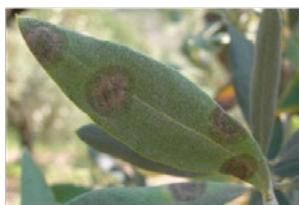
Pour vous aider à réaliser une fertilisation ou des apports d'amendements adaptés aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de votre verger, vous pouvez :

- Contacter les techniciens oléicoles de votre secteur, ils sauront vous conseiller au mieux et pourront vous aider à concevoir votre plan de fumure.
- [Consulter le cahier de l'oléiculteur 2026 pour plus d'informations sur la fertilisation des oliviers en allant sur le site de France Olive.](#)
- [Réaliser une analyse de sol. Vous trouverez le protocole et les tarifs préférentiels auprès du laboratoire partenaire ou sur le site de France Olive également.](#)
- [Réaliser une analyse foliaire. Les détails sont disponibles via le lien sur le site de France Olive](#)



Maladies du feuillage

Biologie



Symptômes d'œil de paon
(source France Olive)

L'œil de paon (également appelé cycloconium) est causé par le champignon *Venturia oleaginea*. Cette maladie se manifeste par l'apparition de taches circulaires brunes (jeunes taches) à blanchâtres (vieilles taches) sur la face supérieure des feuilles. En cas de forte infestation, l'œil de paon peut entraîner des chutes foliaires non négligeables.



Symptômes de cercosporiose
(source France Olive)

Pseudocercospora cladosporioides est le champignon responsable de la cercosporiose. Les symptômes sont visibles sous différentes formes : l'apparition d'un feutrage grisâtre sur la face inférieure et/ou le jaunissement de la face supérieure des feuilles. Cette maladie provoque également une chute foliaire en cas de forte infestation, dommageable production

Le cycle de ces deux champignons sont relativement similaires et se découpent en trois phases :

- **La contamination** : suite à la dissémination, les spores présentes sur les feuilles germent lorsque les conditions sont favorables. Le mycélium pénètre alors à l'intérieur de la feuille,
- **L'incubation** : le mycélium se développe à l'intérieur des feuilles, cette phase de latence peut durer de 2 à 14 semaines pour l'œil de paon et jusqu'à plus d'un an pour la cercosporiose,
- **La sporulation** : lorsque le mycélium s'est assez développé, il croît vers l'extérieur pour émettre de nouvelles spores qui vont ensuite être disséminées par les pluies et le vent.

Les symptômes ne s'expriment qu'au moment de la sporulation. Les autres phases sont invisibles à l'œil nu. Une absence de symptôme ne signifie donc pas une absence de la maladie.

Les conditions météorologiques favorables au développement des maladies du feuillage sont des températures comprises entre 8°C et 24 °C, (avec un optimum à 16°C) ainsi qu'une humidité supérieure à 70 %. Ces seuils peuvent légèrement varier selon la source des données (articles scientifiques). La phase de germination des spores (contamination) nécessite, en plus, la présence d'eau libre (précipitations, rosé, ...) au minimum 12h sur la feuille.

Observations et évaluation du risque

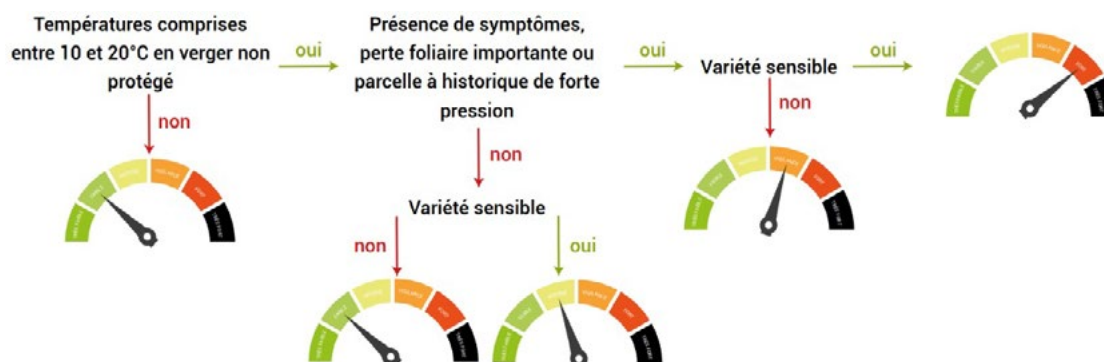
Des sorties de symptômes d'œil de paon assez importants sont observés dans les Pyrénées Orientales, dans le Nyonsais, sur les costières gardoises jusqu'à la basse vallée du Rhône, tout particulièrement sur les parcelles n'ayant pas été protégées après la récolte. Des symptômes sont aussi observés mais dans une moindre mesure dans le sillon audois, dans la basse vallée de la Durance et les piémonts du Ventoux, dans les différents secteurs varois.

Des symptômes importants de cercosporiose sont observés dans les Pyrénées-Orientales, les secteurs varois, les zones pré-alpines du pourtour niçois et le littoral.

D'après les éléments de biologie de la maladie, des contaminations peuvent survenir tout au long de l'année. Cependant, en hiver et en été, le cycle de ces champignons est ralenti par les conditions météorologiques moins favorables à leur développement et les contaminations sont donc moins importantes. Il est donc conseillé de privilégier les interventions phytosanitaires sur les périodes à hauts risques.

Cependant, les températures plutôt douces de cette sortie d'hiver et les précipitations annoncées induisent d'ores et déjà des conditions très favorables aux maladies du feuillage avec des niveaux de risques **élevés**.

Pour vous aider dans l'évaluation du risque de développement des maladies vous pouvez utiliser le schéma ci-dessous :



Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici :

<https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>



Préconisations

Avant toute intervention phytosanitaire, il est recommandé de :

- **Tailler vos oliviers** : la taille favorise l'aération du feuillage et une meilleure pénétration des traitements phytosanitaires,
- **Fertiliser** : une fertilisation adaptée permet le bon renouvellement de la frondaison,
- **Régler votre pulvérisateur** afin d'optimiser la qualité d'application des traitements,
- **D'entretenir votre parcelle** : la gestion de l'enherbement et des haies permet de limiter la présence d'humidité dans le verger.

Aux vues des conditions météorologiques très favorables, il est conseillé de planifier des interventions phytosanitaires si le risque estimé dans votre parcelle est modéré ou fort. Si vos chantiers de taille sont toujours en cours et que le risque de contamination par les maladies du feuillage est fort, n'attendez pas la fin du chantier pour traiter ! Veillez cependant à bien respecter les délais de réentrée.

Pour rappel, il n'existe aucune substance curative. Les traitements doivent être réalisés en amont des épisodes potentiellement contaminants !

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Matières actives	Informations	Dose ¹	NMA ²	DRE ³	Int. app. ⁴
Cuivres	Utilisable en AB Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application Attention à bien respecter la limite de 4 kg de cuivre métal/ha/an. Les produits suivants ne sont plus distribués mais peuvent être utilisés jusqu'au 15/01/2027 : BORDO 20 MICRO, CHAMP FLO AMPLI, CODIMUR SC, COPPER KEY FLOW, CUIVRISTAL, OUROUK SC, SUPER BOUILLIE MACCLESFIELD 80	Selon produit utilisé			
Polysulfure de calcium	Utilisable en AB CURATIO sous dérogation , utilisable sur la période du 30/01 au 30/05/2026, 3 applications max sur cette période Utilisation possible à partir du BBCH 11 : premières feuilles complètement étalées. Les détails de la dérogation sont disponibles sur le site de France Olive	16L/ha		48h	5j
Pyraclostrobine	Matière active systémique donc non lessivable, durée d'efficacité 45 jours max Application autorisée seulement sur la période printanière (2 applications max) Recommandé si fortes précipitations annoncées ou si épisodes pluvieux sur plusieurs jours	0,5kg/ha	2	48h	21j
Dodine	Matière active translaminare donc non lessivable, durée d'efficacité 45 jours max Utilisation possible à partir du BBCH 11 : premières feuilles complètement étalées Recommandé si fortes précipitations annoncées ou si épisodes pluvieux sur plusieurs jours	1,65L/ha	2	24h	7j
Phosphonate de potassium	Produit de biocontrôle Utilisation possible à partir du BBCH 11 : premières feuilles complètement étalées	2,54L/ha	3	6h	10j
Kresoxim-méthyle	Sur olives de table : 1 application après récolte et 1 avant floraison Sur olives à huile : 2 applications après récolte et 1 après floraison avant récolte	0,2kg/ha	2 ou 3	48h	/
Méfentrifluconazole	Efficacité uniquement montrée sur œil de paon Utilisation possible à partir du BBCH 15 : d'autres feuilles sont complètement étalées	2L/ha	2	48h	10j
<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> Forme subtilis souche QST713	Utilisable en AB, produit de biocontrôle Utilisation possible à partir du BBCH 15 : d'autres feuilles sont complètement étalées Attention aux conditions de stockage (cf. étiquette) A intégrer dans un programme de traitement en complément ou en alternance d'autres spécialités fongicides	8L/ha	6	6h	5j

¹ Dose homologuée, ² Nombre maximal d'application/an, ³ Délai de réentrée, ⁴ Intervalle minimal entre 2 applications

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre les maladies du feuillage consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le [site internet E-Phy anses](#).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Bactériose

Biologie



Symptômes de bactériose sur charpentière
(source France Olive)

La bactériose (également appelée tuberculose de l'olivier) est une maladie causée par la bactérie *Pseudomonas savastanoi* pv. Elle se manifeste par l'apparition de galles sur le tronc, les charpentières et les rameaux et impacte la productivité des oliviers.

Observations et évaluation du risque

Des foyers de bactériose sont observés ponctuellement sur l'ensemble du secteur oléicole.

Si vous observez des galles ou chancres sur vos arbres, alors le risque est **modéré à fort** en fonction de votre niveau de dégâts.

Préconisations

Verger non contaminé :

Pour prévenir toute contamination, il est recommandé de désinfecter vos outils de taille lors d'un changement de parcelle et de réaliser des traitements cupriques dès la fin du chantier. D'après une étude le sulfate de cuivre tribasique et les oxydes de cuivre montrent une meilleure efficacité sur l'inhibition de la croissance bactérienne.

Verger contaminé :

Il n'existe aucun moyen de lutte curatif. Lorsqu'un verger est infecté la seule solution est de limiter la propagation de la maladie. En plus des mesures citées ci-dessus, il est recommandé de tailler les rameaux symptomatiques et de les sortir de la parcelle. Taillez les arbres touchés en dernier et pensez à désinfecter vos outils.

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre la bactériose consultez le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet [E-Phy anses](#).



Teigne

Biologie

La teigne de l'olivier, *Prays oleae*, est un lépidoptère. Les larves peuvent mesurer jusqu'à 7 mm et sont de couleur marron clair. Les adultes sont des papillons gris de 6 mm de longueur. La teigne réalise trois générations par an : une génération phyllophage qui se développe sur feuille, une génération anthrophage qui se développe sur les fleurs et la génération carpophage qui se développe dans l'amandons des fruits.



Symptômes de teigne sur feuille (source France Olive)

La photo de gauche, illustre des galeries de teigne dites filiformes, creusées par des larves de premier stade (automne). La photo de droite illustre un symptôme « circulaire » causé par une larve de deuxième ou troisième stade (sortie d'hiver).

Observations et évaluation du risque

La génération phyllophage est active. Des chenilles de teigne et des mines sur les feuilles ont été observées dans la vallée des Baux-de-Provence et dans les différents secteurs varois (de manière plus importante sur le littoral et le centre).

Ailleurs, on observe peu voire très peu de mines sur feuilles.

Le risque est **faible** dans l'arrière-pays à **modéré** sur le littoral.

Préconisation

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies, ...)
- La mise en place de pièges à phéromone sexuelle est fortement conseillée pour suivre la dynamique de vol des adultes, surtout sur les parcelles où des symptômes sont visibles (feuilles minées, présence de chenilles).
- Le dispositif de confusion sexuelle (PRAYSTEC) a été homologué sur olivier. Le dispositif doit être installé avant le début de vol pour une meilleure efficacité, et ce sur de grandes surfaces (1 à 2 ha minimum) à raison de 300 diffuseurs/ha. Le produit n'est disponible que chez certains distributeurs, renseignez-vous auprès d'eux en amont du début de vol. [Consultez le site de France Olive](#) pour plus d'informations sur ce produit.
- Les applications de *Bacillus thuringiensis* ne sont pas recommandées pour cette période.



Pyrale du jasmin

Biologie

La pyrale du jasmin, *Palpita unionalis*, est un lépidoptère pouvant s'attaquer à l'olivier. L'adulte est un papillon blanc avec le bord des ailes beige-ocre. Les larves sont des chenilles vertes qui se nourrissent des jeunes pousses et des bourgeons terminaux des oléacées. La pyrale du jasmin effectue plusieurs générations par an, depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Les premiers adultes apparaissent généralement en mars-avril. Une génération dure entre 30 et 40 jours. La larve se nourrit des feuilles et peut donc occasionner des dégâts non négligeables sur de jeunes arbres.



Symptômes de pyrale sur feuille (source France Olive)

Observations et évaluation du risque

Des chenilles de pyrales du jasmin actives ont été observées sur le littoral héraultais (sur jeunes vergers), dans le pourtour niçois et dans les secteurs varois.

Le risque est **fort** sur les vergers avec des larves actives (particulièrement les jeunes vergers).

Le risque est **modéré** sur les vergers avec un historique (jeunes plantations et arbres adultes).

Autrement le risque est faible.

Préconisation

Surveillez vos vergers.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

En cas de fortes infestations, il est possible d'appliquer des produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Ces traitements sont recommandés *uniquement sur jeunes vergers*.

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre la pyrale du jasmin consultez le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet [E-Phy anses](#).



Cochenilles Diaspididae

Biologie



Cochenille de la famille des Diaspididae
(source Fanny Vernier CA83)

Les cochenilles sont des insectes piqueurs-suceurs très polyphages de la super famille des *Coccoidea*. Parmi ces cochenilles nous retrouvons les *Diaspididae* (cochenilles à bouclier). Le cycle biologique et le nombre de génération de cette cochenille est très difficile à étudier. Les *Diaspididae* sont caractérisées par la capacité des femelles à construire un bouclier cireux très dur et imperméable les protégeant à leurs différents stades de développement. De plus, la fécondité et le nombre de générations annuelles sont importants, pouvant rapidement créer une forte dynamique de population.

Les cochenilles à bouclier ne produisent pas de miellat donc la fumagine ne se développe pas. Elles peuvent quand même causer des dégâts très importants puisqu'elles ponctionnent la sève des organes végétatifs. Cela cause un affaiblissement général de l'arbre (voire même des défoliations). In fine, elles provoquent des dégâts sur la récolte avec dépréciation des olives de table (jusqu'à 100 % de la récolte).

Observations et évaluation du risque

Pour rappel les foyers connus se situent sur les littoraux varois et des Bouches-du-Rhône, parfois remontant en plaine (plaine de la Crau, jusqu'à Cuers dans le Var). Elles sont présentes ponctuellement dans les Pyrénées-Orientales.

Le risque évalué est **fort à très fort** si des foyers de cochenilles Diaspines sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Ce ravageur est un ravageur émergent, nous n'avons que très peu de données sur son cycle biologique et sur son impact sur les oliviers.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles, **favoriser la biodiversité**. Les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).

En cas de forte infestations, il est possible de réaliser des applications de produits à base d'huile de paraffine.

Matières actives et produit	Informations	Dose ¹	NMA ²	DRE ³	Int. app. ⁴
Huile de paraffine INSECTOIL KEY, ESTIUOIL, LAINCOIL	Utilisable en AB, biocontrôle Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application	15L/ha	1	6h	/
Huile de paraffine LOVELL	Utilisable en AB, biocontrôle Sous dérogation , utilisable sur la période du 01/02 au 01/06/2026, 2 applications max sur cette période Utilisation possible jusqu'au stade BBCH 11 : premières feuilles complètement étalées Les détails de la dérogation sont disponibles sur le site de France Olive	25L/ha		6h	15j
Pyriproxyfène ADMIRAL PRO	Sous dérogation , utilisable sur la période du 04/03 au 02/07/2026 Les détails de la dérogation sont disponibles sur le site de France Olive Application recommandée lors des pics d'essaimage	0,3L/ha	1	24h	/

L'ACTIRPON EXTRA et l'OVI PRON EXTRA sont également autorisés pour l'usage Traitements généraux*Trt Part. Aer.*Stad. Hivern. mais ne sont plus commercialisés.

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre les cochenilles consultez le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet [E-Phy anses](#).